

## RENTREE SCOLAIRE 2019/2020 Modalités d'inscription

L'organisation des transports interurbains relève de la Région Centre-Val de Loire. La Communauté de Communes TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE est AO2 « Autorité Organisatrice déléguée » des transports scolaires sur l'ensemble des Communes de son territoire. C'est-à-dire qu'elle assure l'organisation des transports scolaires pour le compte de la Région Centre-Val de Loire qui assume le fonctionnement et le financement.

Les inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2019/2020, se feront en ligne sur le portail régional [www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr).

La période des inscriptions sera lancée à compter du **4 juin 2019**.

La fin des inscriptions est fixée au 12 juillet 2019 pour les dossiers papier et le 25 juillet 2019 pour les inscriptions en ligne.

Passé ces dates, une majoration de retard de 12 € sera appliquée par élève, dans la limite de 24 € par représentant légal (cas dérogatoires : changement de domicile, changement de situation familiale, orientation ou affectation tardive subie par l'élève avec présentation de justificatifs).

- Pour un renouvellement : La carte délivrée pour l'année scolaire 2018/2019 doit être conservée. Elle sera réactivée et mise à jour à la rentrée scolaire 2019/2020 (en cas de perte, un duplicata devra être demandé à la CCTOVAL moyennant la somme de 10€).
- Pour une nouvelle demande : La carte de transport scolaire vous sera adressée directement par la Région Centre Val de Loire quelques jours avant la rentrée scolaire.
- Pour rappel, la gratuité (uniquement « frais de gestion » pris en charge par la Communauté de communes) est applicable, de la maternelle au collège pour les familles domiciliées sur les communes du territoire de la CCTOVAL, et dont les enfants fréquentent les établissements scolaires du territoire uniquement.
- Pour les familles ne bénéficiant pas de la gratuité, les frais de gestion d'un montant de 25 € par enfant, plafonnés à 50 € par représentant légal, devront être réglés auprès de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire soit par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, soit en espèces. Le paiement devra s'effectuer en une seule fois. Pour information, le paiement en ligne a été volontairement bloqué sur notre territoire.
- **Nous vous informons que la Communauté de Communes ne prendra pas en charge financièrement la majoration en cas de retard d'inscription, ni les frais de duplication de carte de transport.**
- Un agent des MSAP de Bourgueil, Château La Vallière et Langeais sera en mesure de réaliser des pré-inscriptions et renseigner les familles sur le transport scolaire.
- Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme BERTHOUD Géraldine

Au 02-47-24-06-32

Ou

Par mail [gberthoud@cctoval.fr](mailto:gberthoud@cctoval.fr)